

Décision

Générale

colonial

Décision n° 46 du 13 janvier 1953:

n° 46

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 janvier 1953

Numéro JO

n° 2 du 01/02/1953

Date du numéro

1 février 1953

TEXTE INTÉGRAL

Mme Kadidja Mohamed est engagée en qualité de femme de service pour servir à l'école des filles de Djibouti pour compter du 55 janvier 1953, au salaire mensuel de 4.025 francs exclusif de toutes indemnités.